DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE DE
BOUC BEL AIR
Code Postal 13320

Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20231010-2023_67-AI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-67

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 mai 1984 créant un Comité Communal "Feux de Forêts" à BOUC BEL AIR et fixant la composition de ses membres,

Vu la délibération n°22.04.13 en date du 25 avril 2022 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Vu la liste des membres de l'arrêté n°2022-64 en date du 6 juillet 2022,

Vu le courrier de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air en date du 3 octobre 2023 nous informant de l'adhésion d'un nouveau membre Monsieur GALTIER Henri.

OBJET :
RESERVE COMMUNALE
DE SECURITE CIVILE

ARRETE

Article Premier : La composition de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air, arrêtée le 6 juillet 2022, est modifiée comme suit :

Monsieur GALTIER Henri — 317, avenue du Général de Gaulle
13320 BOUC BEL AIR

Article Deux :
Il n'est rien changé aux autres dispositions de l'arrêté municipal du 6 juillet 2022.

Article Trois :
Le présent arrêté sera notifié :

- Au Président de Réserve Communale de Sécurité de Bouc Bel Air,
- Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air le, 10 octobre 2023

Richard MALLIÉ.

MAIRIE DE BOUC-BEL-AIR (Bouches-du-Rhône)

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :